

CANTAL

AGRICULTURE ARCHITECTURE ET PAYSAGES

L'INSERTION PAYSAGÈRE DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

Améliorer la qualité architecturale et l'impact visuel des bâtiments agricoles est un enjeu important pour le monde agricole d'aujourd'hui et pour les paysages du Cantal qui regroupent, à eux deux, l'identité et la valeur touristique du département. Le paysage, résultante des éléments naturels et de l'activité de l'homme est, en effet, en perpétuelle évolution. Dans le cadre du programme Objectif 2 Auvergne, du FEOGA et d'une convention avec le Conseil Général, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement (CAUE), apporte depuis le 1er octobre 2002, un conseil technique à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles.

Cette assistance architecturale auprès des agriculteurs, porteurs de projets, se fait en coordination avec la Chambre d'Agriculture, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Départementale de l'Équipement. Nous profitons aussi de l'existence d'une "Mission Haie" au sein du Centre Régional de la Propriété Forestière pour étayer notre action sur paysage.

Ce travail de terrain avec les agriculteurs sur plusieurs années, commence à porter ses fruits. Ce qui prouve que l'action sur le paysage doit être un travail consensuel et interdisciplinaire.

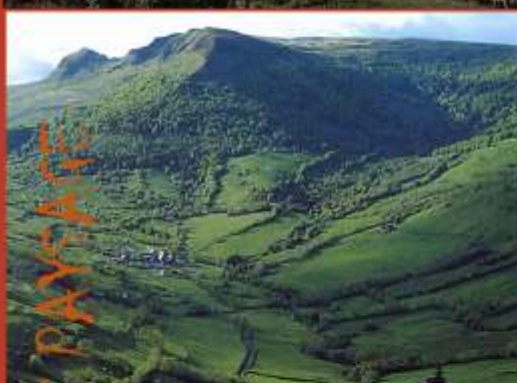
Il est difficile aujourd'hui, du fait de la réglementation sur les distances minimales d'implantation d'un bâtiment agricole par rapport à une habitation d'un tiers et de l'agrandissement permanent des corps d'exploitation de respecter le groupement de l'ensemble des granges-étables, stabulations, stockage de fourrage et habitation de l'agriculteur. Pourtant c'est cette organisation spatiale en hameau qui faisait jusqu'à il y a quelques décennies, notre paysage rural. Mise à part nos burons, témoin d'une culture d'estive, qui sont autant de refuges isolés dans notre montagne quelquefois capricieuse. Les nouvelles exploitations s'implantent, majoritairement, seules, dans un paysage souvent vierge. Et suivent, malheureusement, souvent leur unique loi de fonctionnalité et productivité au détriment du respect du paysage.

Face à cette Agriculture qui adopte le vocabulaire architectural des usines et zones artisanales, il faut travailler à la création d'un lieu vivant, qui va petit à petit s'insérer harmonieusement avec le paysage et non d'une manière purement d'exploitation. Le travail sur le lieu sur lequel on s'implante et sur l'architecture du bâtiment sont les deux piliers de l'insertion paysagère réussie. L'un ne peut se passer de l'autre.

Un projet s'inscrit dans un paysage existant dont il faut faire ressortir les caractéristiques identitaires :

- nature du relief
- géologie du terrain
- végétation existante
- maillage des haies, chemins et routes
- inscription dans le site et identité du patrimoine bâti
- éléments d'adaptation au climat

MOTRE TERRITOIRE NOTRE PAYSAGE



UNE DEMARCHE GLOBALE DE PROJET

DIAGNOSTIC EXISTANT ET PROJET

Etude des schémas fonctionnels des installations existantes, les diverses circulations qu'elles engendrent et le devenir après la réalisation du projet. Si l'implantation se fait sur un terrain vierge, il faut prévoir les extensions futures et le possible transfert de toute l'activité sur le nouveau site.

IMPLANTATION RESPECT DU TERRAIN NATUREL

L'intégration sur le site doit être choisie en fonction du schéma fonctionnel établi, de la topographie du terrain, des accès, des possibilités foncières et réglementaires, des lignes directrices du paysage et du bâti existant, de l'orientation face aux vents et au soleil et de la trame végétale existante.

ARCHITECTURE VOLUMETRIE ET MATERIAUX

A partir d'une esquisse réalisée par un technicien agricole notre travail consiste à découper les volumes selon leur fonctionnalité afin de réduire l'effet de masse des nouveaux bâtiments par rapport au bâti traditionnel.

Puis analyser les différents types de matériaux pouvant être utilisés, suivant les besoins de protections climatiques, d'éclairage naturel, les choix de texture et de teintes afin de se fondre dans l'environnement existant, sans oublier les contraintes techniques et financières.

TRAITEMENTS DES ABORDS VEGETALISATION

Le choix des implantations et des essences de plantations pour achever la création du nouveau lieu, en fonction des besoins de protections climatiques, de la recherche de création de coupures visuelles par rapport aux différentes vues que l'on peut avoir sur les nouveaux bâtiments (routes, chemins de randonnées...) et de l'insertion dans un maillage de haie, d'alignements et de bosquets d'arbres adaptée au site.

